

mag'AGGLO

FÉVRIER 2017

MEUSE
GRAND
SUD Communauté d'Agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse



" Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible "

Antoine de Saint-Exupéry



COMMUNE

BEUREY-SUR-SAULX

P06



ILS FONT L'AGGLO

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS À LA DEMANDE : EXPLICATIONS

P07



L'AGGLO À VOS CÔTÉS

LES FUTTES D'EAU COÛTENT CHER

P12

édito



**2017,
un nouveau départ**

Ce nouveau numéro du « MAG' AGGLO » qui vous est présenté offre une particularité. En effet, toutes les communes de la Communauté d'Agglomération ont été sollicitées afin d'illustrer par une photo une de leurs manifestations. Vous trouverez ces photos à l'intérieur de ce magazine.

L'année 2016 s'en est allée et la France a subi des moments effroyables par des attentats inqualifiables.

Le mois de décembre a été comme chaque année riche en festivités. Les illuminations dans toutes les communes donnaient un air de fête. Quant aux festivités, elles ont débuté par Saint-Nicolas fêté particulièrement en Lorraine, ce fut un grand succès à Bar-le-Duc mais aussi dans les communes. Le Saint patron n'avait pas oublié ses friandises pour les enfants grâce à son âne et ce malgré le père Fouettard qui distribuait ses triques, puis ce fut Noël fête de famille surtout et enfin les douze coups de minuit le premier janvier donnant naissance à l'année 2017 et à l'échange des vœux.

2017 sera une année d'élections, ne nous y trompons pas, les sensibilités et les idées sont différentes certes mais prenons garde à ne pas faire un mauvais choix. Les électeurs voteront en leur âme et conscience.

Pour en terminer, je dirais qu'il est indispensable de faire preuve d'ouverture d'esprit.

**Jacques SINGLER
Maire de BEHONNE**

sommaire



10 ILS FONT L'AGGLO

Point d'avancement sur le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire



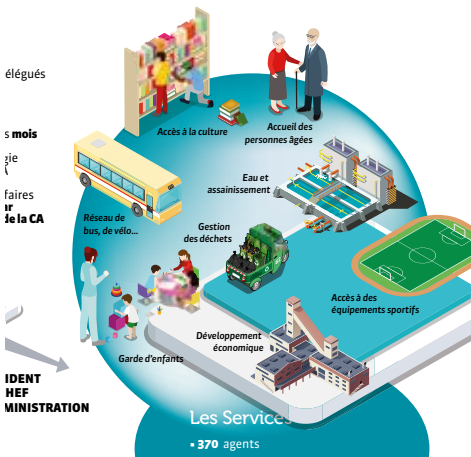
11 ILS FONT L'AGGLO : VOS ARCHIVES

Les petites histoires de notre territoire font la grande Histoire



12 L'AGGLO À VOS CÔTÉS

Les fuites d'eau coûtent cher



14 L'AGGLO À VOS CÔTÉS

La communauté d'agglomération, comment ça marche ?



16 L'AGGLO À VOS CÔTÉS

Découvrir des métiers grâce aux entreprises du territoire



20 À DÉCOUVRIR

Un comité d'usagers est mis en place

mag'AGGLO

ÉDITEUR : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud - 12, rue Lapique 55000 BAR-LE-DUC **DIRECTEUR DE PUBLICATION :** Bertrand PANCHER, Député - Président de la Communauté d'Agglomération **RÉDACTEURS :** Lucien REGNIER ; Sévim TURAN (communication@meusegrandsud.fr), services de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, Juliette BOUCHOT **PHOTOS :** communes, Laurent Nembrini, Guillaume Ramon, Michel Petit, Gem'Agir **CRÉATION GRAPHIQUE :** @scoopcommunication **IMPRESSION :** NovaPrint **DÉPÔT LÉGAL N° ISSN :** 2270-2679 • à parution **DISTRIBUTION :** Chantier d'Insertion du CIAS

laisser place
pour PEFC
mis par
l'imprimeur





VAVINCOURT
1^{er} anniversaire de la Maison d'assistantes



TRÉMONT-SUR-SAULX
Inauguration de l'aire de jeux



GUERPONT
Inauguration de l'arche de l'ancien pont



ROBERT-ESPAGNE
50 ans du Rupt du Puits



LIGNY-EN-BARROIS
Manifestation Toutes à vélo du 1^{er} juin



COMBLES-EN-BARROIS
Inauguration de la fibre optique



BAR-LE-DUC
Festival RenaissanceS



NAIVE-ROSIÈRES
Réception de la Flamme Sacrée au monument aux morts



VELAINES
Festivités du 14 juillet



CULEY
Inondation



BEHONNE
Saint-Nicolas



NANTOIS
Fête des mères

Beurey-sur-Saulx, village de la vallée martyre de la Saulx

Issu peut-être du nom de l'ancien site romain « boveriacum » (lieu où l'on élève les bœufs), le village de Beurey est logé dans la vallée de la Saulx.

Une vallée connue pour les exactions de l'armée allemande du 22 août 1944, qui fit de nombreux morts parmi les populations civiles de la région. Ce jour-là, le village a été complètement brûlé. Mais heureusement, les « buirottes » alertés par les incendies des villages voisins mais aussi par un jeune alsacien enrôlé dans l'armée allemande réussirent à s'enfuir et à se réfugier en forêt. On compte néanmoins 7 morts dans le village détruit aux trois-quarts.

Le maire Gérard Fillon avec un jeune historien, Sébastien Poyard, a créé l'association des amis de Beurey pour recueillir les témoignages des derniers survivants de cette époque et laisser ainsi une trace historique des événements. Un ouvrage intitulé « Beurey au fil du temps » (4^e trimestre 2004 chez Maury imprimeur) retrace la vie du village passée jusqu'à nos jours.

MONUMENTS

Bien que petite commune, Beurey connaît un riche patrimoine :

- aujourd'hui disparu, un château du 18^e de la famille Stainville provenant de Jean-François de Stainville, conseiller des ducs de Lorraine. De ce château, il reste aujourd'hui un portail – rue du château – de belle facture.

Mais nous trouvons aussi des édifices inscrits aux Monuments Historiques :

- la maison Claudot, probablement bâtie par la famille Fresneau au 16^e siècle, venue d'Anjou du temps des seigneurs de Beurey ; cette maison est la propriété de la famille Martin Mayeur depuis 1920. Elle n'a jamais été détruite et a servi à accueillir des blessés lors de la dernière guerre ;
- le pont de la Saulx avec ses arcades date du 17^e siècle ;
- l'église Saint-Martin a de nombreuses sépultures anciennes, des objets et des mobiliers dont des bancs datés de 1720 et un porche de la Renaissance.

Enfin, une stèle commémorative déposée par le Général De Gaulle le 28 juillet 1946 qui est aussi la première pierre d'un monument qui n'a pu voir le jour. Aujourd'hui, elle est restée seule sur le plateau. Mais la commune a installé des bornes commémoratives avec des plaques explicatives sur ces bornes qui font l'objet d'un parcours de découverte. Cette plaquette peut être retirée au secrétariat de mairie.

ASSOCIATIONS

La commune compte cinq associations :

- l'Association des amis de Beurey (ADAB) : anime des réunions du souvenir et présente chaque année une exposition thématique le jour du 11 novembre ;
- les Aînés Ruraux : l'association entretient le lien social parmi les Anciens du village par diverses animations : repas, jeux de cartes, ainsi que des activités créatives comme la cuisine, la couture etc... ;
- l'Amicale des Sapeurs-Pompiers : le village a une vieille tradition des soldats du feu. Autrefois Corps des Sapeurs-Pompiers sous l'autorité du Maire et désormais Centre de Secours départemental dépendant du SDIS de la Meuse. Les différentes générations de pompiers se



L'usine SEGOR qui emploie une trentaine de salariés est installée à l'emplacement de l'ancien moulin : cette société, issue d'une fonderie créée au 19^e siècle, est spécialisée dans la fabrication de roues crantées et engrenages servant à construire des réducteurs.

retrouvent au sein de l'Amicale et participent aux festivités du 14 juillet et organisent la traditionnelle brocante annuelle de printemps ;

- l'ACCA communale exerce son droit de chasse sur la forêt communale par bail et convention avec la commune ;
- les Pêcheurs de la Saulx : ses adhérents concrétisent leur passion dans la Saulx.

POURQUOI VOULOIR VENTR S'INSTALLER DANS CE VILLAGE ?

À mi-distance de Bar-le-Duc et de Saint-Dizier, les maisons sont rarement inoccupées. D'ailleurs, un investisseur privé met en œuvre un programme de 16 maisons sur un terrain communal. Sur la commune, 99 % des maisons sont raccordées à l'assainissement collectif.

Concernant l'accès à Internet, la couverture Orange est de bonne qualité. Cependant, la commune attend avec impatience le déploiement de la fibre optique pour fournir aux usagers un Très Haut Débit. Enfin, la proximité de la forêt et de la rivière est un atout pour les amoureux de la nature ; bref, les charmes de la campagne avec les atouts des villes toutes proches. Tout ce qui doit permettre un vrai choix de vie.

L'école

La compétence scolaire est gérée par le Syndicat Intercommunal du Val de Saulx auquel adhèrent également les communes de Robert-Espagne, Couvonges et Mognéville. La commune a une école maternelle et primaire, elle a aussi une garderie située sur le site de l'école maternelle Solange Pierrot avec des horaires largement à la carte (de 6h30 à 20h en cas de nécessité).

La collecte des encombrants à la demande : explications

Depuis le 7 novembre 2016, un nouveau service de ramassage des encombrants est proposé aux habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud. Pour le bon fonctionnement du service, il est important de comprendre l'organisation.



Les encombrants doivent être déposés devant l'habitation, sans entrave à la circulation des véhicules et piétons. La zone de dépôt doit être accessible au véhicule de collecte.

Toute sortie d'encombrants non signalée, ne sera pas collectée et considérée comme dépôt sauvage.

POUR QUI EST DESTINÉ CE SERVICE ?

Uniquement les habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud (hormis le quartier de la côte Ste-Catherine à Bar-le-Duc géré par la régie de quartier). La collecte est réservée aux particuliers et n'est pas accessible aux professionnels. Chaque foyer peut bénéficier d'un maximum de deux collectes par an.



QUEL TARIF ?

Ce service est gratuit et complémentaire de la déchèterie et de la ressourcerie.

QUELS TYPES D'OBJETS PEUVENT ÊTRE COLLECTÉS ?

Ce sont uniquement les encombrants dont le poids et le volume ne permettent pas d'être transportés en véhicule de tourisme. Les objets acceptés sont définis lors de la demande avec le service.

Exemple : Électroménager, meuble, literie, autres mobiliers.

SONT EXCLUS :

- petits objets ;
- gravats, pneus, cartons, ordures ménagères, déchets verts, pièces auto, etc. ;
- immobiliers (cuves, chaudières, portes, radiateurs, etc.).

QUELLE QUANTITÉ PEUT ÊTRE COLLECTÉE ?

Seuil minimum : 1 m³ ou 40 kg
 Seuil maximum : 3 m³ ou 300 kg
 Poids maximum d'un objet : 80 kg
 Un objet dépassant le poids maximum de 80 kg devra être fractionné par le demandeur.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Demande à faire auprès du service « Ordures ménagères » au 03 29 78 29 77 ou par mail à maisondutri@meusegrandsud.fr. Une réponse sera communiquée dans les 3 semaines avec une date de collecte. Une liste des objets sera établie et validée par le service avant la collecte. Tout objet en supplément sera refusé.

Le règlement est disponible sur demande auprès du service ou sur le site Internet : <http://www.meusegrandsud.fr/vivre/au-quotidien/les-dechets-et-vous.html>



Seuls les objets listés et validés

par notre service lors de la demande seront collectés. Un contrôle est effectué avant la collecte par les agents. Tout objet collecté devient propriété de la collectivité et ne pourra être rendu.



Les 175 ans du Musée barrois

Créé le 10 décembre 1841 par Théodore Oudet et installé depuis 1974 dans l'ancien château des ducs de Bar, le Musée barrois a fêté le 10 décembre ses 175 ans, l'occasion de redécouvrir la richesse et la constante évolution de ce lieu de culture.

UN MUSÉE ENCYCLOPÉDIQUE

Le Musée barrois « a la particularité d'avoir des collections très diversifiées et se caractérise par la multiplicité des domaines abordés ». C'est ainsi que Claire Paillé, responsable du musée, définit l'identité du lieu. Il a été conçu au XIX^e siècle pour être un musée encyclopédique. La collection permanente reflète parfaitement cette diversité.

Le rez-de-chaussée est consacré à l'histoire locale (duché de Bar et de Lorraine et sculpture lorraine).

Dans les premières salles de l'étage, on trouve des tableaux français et étrangers de la Renaissance au XVIII^e siècle. Dans les autres salles, on peut admirer une collection de peintures et de sculptures des XIX^e et XX^e siècles. Seule 20 % de la collection est exposée, ce qui montre la richesse culturelle du musée. À cela s'ajoutent des sections ethnographie et archéologie. Trois salles d'expositions temporaires complètent l'exposition permanente. Deux expositions temporaires sont proposées par an. L'exposition actuelle, intitulée « Ce bois dont on fait des



À SAVOIR

Cet article, écrit par des élèves de 4^e du collège Raymond Poincaré, est l'aboutissement d'un travail sur la presse, initié par le professeur de français de la classe et le professeur documentaliste. L'objectif de ce projet était d'amener les élèves à s'initier à la démarche journalistique, tout en redécouvrant la richesse culturelle de leur ville.



saints », met à l'honneur des sculptures religieuses en bois de la Champagne et du Barrois.

UN SOUCI CONSTANT D'ENRICHISSEMENT...

Le musée se caractérise aussi par sa volonté de renouvellement et d'enrichissement des œuvres. En 2014, le musée a acquis des œuvres très diverses, comme des peintures, un vitrail, de l'art contemporain, ou encore des boîtes et étiquettes de Bleu Deschamps et Bleu Robelin. Pour acquérir de nouvelles œuvres, le musée a recours à diverses formes d'acquisition comme l'achat, le don, ou le legs. En 2016, le musée Barrois n'a fait aucune acquisition, pour « privilégier les restaurations » et « prendre soin de toute la collection actuelle » a affirmé Claire Paillé.

... ET D'OUVERTURE

Le musée a à cœur de faire découvrir son offre culturelle au plus grand monde. Il accueille 10 000 visiteurs par an dont 3 000 scolaires. Il dispose d'un service éducatif. Des enseignants du 1^{er} degré et des professeurs d'histoire-géographie préparent des animations à destination des élèves. Hors période scolaire, le musée met également en place des ateliers de pratique artistique

pour les enfants. L'équipe du musée organise aussi une conférence par mois sur un thème choisi tous les ans (cette année, il s'agit de la réunion de la Lorraine à la France), des ateliers de dessin pour les adultes, des visites guidées, des concerts,... « Cela permet de faire vivre le musée en plus de ses collections », a conclu la responsable du musée.



Cet article est la première expérience d'écriture journalistique pour cette classe. Un travail d'équipe et de recherche aboutis avec l'implication des uns et des autres.



Point d'avancement sur le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire

La Communauté d'Agglomération a la volonté de donner un accès Internet à Très Haut Débit à tous les habitants de la Communauté d'Agglomération d'ici 2024. Le support choisi pour le déploiement a été la fibre optique car plus performant et plus pérenne.



Le déploiement a lieu en deux zones, la première zone AMII (Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement) définie par l'État en 2011 correspond au territoire de la Communauté de Communes de Bar-le-Duc qui sera fibrée par l'opérateur Orange. La seconde zone hors AMII correspond au reste du territoire dont les travaux seront faits par la Région Grand Est dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise privée. Un appel d'offres sera lancé en 2017 par la Région.

LA FIBRE EN COURS DE DÉPLOIEMENT SUR L'EX CODECOM DE BAR-LE-DUC

Dans cette zone notamment à Bar-le-Duc, la partie Côte Sainte-Catherine et Petit-Juré est pratiquement achevée. La partie Marbot est en cours de déploiement, l'ouverture commerciale va commencer début 2017. La zone du Centre-ville sud et Fédération est prévue en ouverture commerciale début 2018, et le restant de Bar-le-Duc pour début 2019. À Combles-en-Barrois, début de l'ouverture commerciale, 33 % de la commune sont actuellement raccordables, ce chiffre évoluant chaque semaine au fur et à mesure de l'avancée des travaux. À Naives-Rosières, il y a des petits soucis techniques qui vont retarder l'ou-

verture commerciale (problème de surcharge sur les poteaux) mais l'ouverture devrait avoir lieu à partir de mi-2017. Début 2018, les premiers habitants de Savonnières-devant-Bar et Longeville-en-Barrois pourront aussi profiter de la fibre.

La suite du déploiement n'est pour l'instant pas définie car elle dépend de l'opérateur Orange, qui n'a pas de visibilité à plus d'un an. Toutefois, les communes de Behonne, Véel et Vavin-court devraient être les suivantes, sauf contrainte technique forte. Nous avons également interpellé Orange pour accélérer le déploiement sur la commune de Resson.

UN TERRITOIRE ENTIÈREMENT COUVERT PAR LA FIBRE D'ICI 2025

Les déploiements seront réalisés par la Région Grand Est en 6 / 7 ans, selon le déroulement suivant :

- la première année du projet (2018), sera consacrée à la réalisation des études et au début des premiers déploiements ;
- les années 2 à 6 / 7 du projet (2019 à 2024 / 2025) seront consacrées aux travaux nécessaires au déploiement de la fibre optique (soit 827 000 prises).



Durant les deux premières années du projet (début 2019 / fin 2020), le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné sera réalisé au sein des communes identifiées comme « prioritaires » par les EPCL et les Conseils Départementaux ; cela concerne au sein de la Communauté d'Agglomération

Meuse Grand Sud :

- Chanteraine
- Culey
- Salmagne
- Tannois
- Longeaux
- Menaucourt
- Naix-aux-Forges
- Nantois
- Nant-le-Grand

Ensuite, les priorités seront : (horizon 2021)

- Loisey
- Velaines

Puis : (horizon 2022-2023)

- Givrauval
- Guerpont
- Nançois-sur-Ornain
- Saint-Amand-sur-Ornain
- Silmont

En enfin : (horizon 2024)

- Ligny-en-Barrois
- Tronville-en-Barrois

Ces choix de priorisation correspondent au niveau de service actuel, les habitants de Ligny-en-Barrois et Tronville-en-Barrois bénéficiant par exemple du VDSL permettant un débit de quelques dizaines de Mb (MegaBit). Il n'est pas exclu que certaines habitations mal desservies de ces communes soient fibrées plus tôt en profitant du déploiement de communes proches, comme Chanteraine ou Velaines par exemple.

VOS ARCHIVES

Les petites histoires de notre territoire font la grande Histoire

Les services culturels de la ville de Bar-le-Duc, en partenariat avec la Mission Histoire du Département, lancent une Grande collecte d'archives, tous types de souvenirs familiaux, de la période de la Première Guerre mondiale. Ces données collectées seront mises en valeur sur toute la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud dans le cadre de la célébration du centenaire de la fin de la Grande Guerre en 2018.

QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE ?

Le patrimoine est un bien historique partagé. Il s'agit de nos racines communes. Bien souvent identifié aux périodes historiques anciennes et à l'archéologie, le Patrimoine s'étend, en réalité, de la Préhistoire jusqu'au XX^e siècle. Le Ministère de la Culture, après avoir protégé le patrimoine industriel, inclut à présent le patrimoine de la Première Guerre mondiale. Les vestiges de la Grande Guerre, comme ceux des époques antérieures, relèvent désormais du domaine de l'histoire et de l'archéologie.

Ces vestiges sont à étudier, sauvegarder et mettre en valeur, il s'agit des trois missions principales des services du Patrimoine. Il n'y a donc pas un Patrimoine mais bel et bien des « patrimoines ». Le « petit

patrimoine » fait de simples vestiges ou fragments est tout aussi intéressant que le Grand patrimoine. Voilà pourquoi l'aide de chacun est importante pour faire connaître des éléments de notre passé.

POURQUOI LA GRANDE COLLECTE ?

Les commémorations du Centenaire de la Grande Guerre se clôtureront en 2018 sur le territoire d'arrière-front : Bar-le-Duc et la vallée de l'Ornain.

Par son ampleur et sa durée, la Première Guerre mondiale a touché l'ensemble de la population française. Des correspondances entre les soldats et leurs proches, des carnets de croquis pris sur le vif au milieu des combats, souvenirs écrits après la guerre... Ces documents sont des souvenirs familiaux et sont donc des documents d'archives précieux pour la mémoire collective de cet événement marquant l'Histoire.

C'est un devoir de mémoire de collecter, de réunir, de protéger vos souvenirs afin de les mettre en valeur, et de laisser en héritage l'histoire de notre territoire aux futures générations.

En 2018, le final des événements liés au Centenaire de la Grande Guerre se déroulera sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.



© Collection : BOURGEOIS/POUPART



COMMENT PARTICIPER

Tout le monde peut participer à la Grande collecte !

Vous pouvez envoyer des copies de vos documents, vos photographies, les correspondances de vos ancêtres, et prendre contact auprès du service du Patrimoine à l'adresse mail suivante patrimoine@barleduc.fr, ou par téléphone au 03 29 79 63 49

Les fuites d'eau coûtent cher !

Les fuites d'eau visibles sont facilement détectables (robinet, chasse d'eau, ballon d'eau chaude) et souvent dûes à un joint défectueux. Cependant, elles peuvent également survenir sur une canalisation enterrée. Les fuites d'eau sont la première cause de gaspillage !

COMMENT LES DÉTECTER ?

Vous pouvez contrôler votre débit en observant votre compteur d'eau :

- fermez tous vos robinets (vérifiez qu'aucun appareil électroménager consommateur d'eau ne soit en marche) ;
- relevez les chiffres de votre compteur (série des petites unités : hectolitres, décalitres, litres) ;
- attendez 2h au minimum (sans faire couler d'eau) ;
- relevez à nouveau les index de votre compteur.

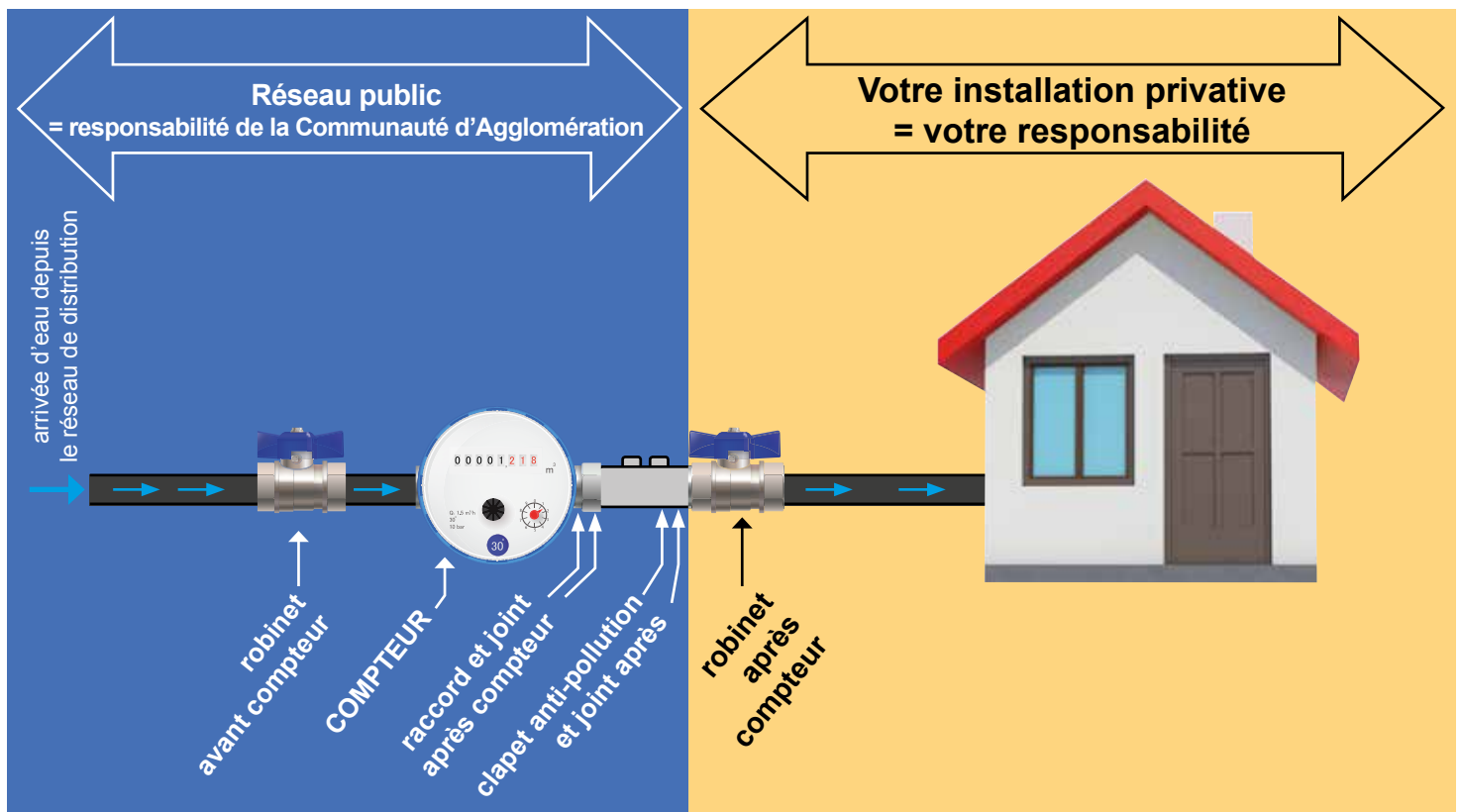
S'ILS SONT DIFFÉRENTS :

Une fuite est probablement à l'origine de ce changement. Vérifiez les joints de vos robinets et autres appareils utilisant de l'eau. N'hésitez pas à faire appel à un plombier.

COMMENT LES ÉVITER ?

Quelques gestes simples permettent d'éviter ce désagrément :

- entretenir les joints de la robinetterie ;
- ne pas serrer "à fond" les robinets ;
- fermer le robinet d'alimentation générale d'eau lorsque vous quittez le domicile durant plusieurs jours.





à
savoir

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE FUITE ?

En cas de fuite sur votre installation privative, vous pouvez bénéficier d'un échelonnement de votre facture d'eau*, sous certaines conditions précisées ci-dessous.

ATTENTION, NE SONT PAS PRISES EN CHARGE :

- les fuites dues aux appareils ménagers, aux équipements sanitaires, ou aux équipements de chauffage ;
- les fuites pour lesquelles la consommation n'excède pas le double de la consommation normale ;
- les surconsommations résultant de négligences.

Comment faire pour bénéficier de l'échelonnement de votre facture d'eau en cas de fuite : à la réception de ce courrier, localisez la fuite et faites-la réparer dans le mois qui suit.

Vous disposez d'un délai d'un mois pour solliciter l'échelonnement de votre facture d'eau :

- par courrier adressé au Service Eau Assainissement de la Communauté d'Agglomération (12 rue Lapique - BP 60559 - 55012 BAR-LE-DUC cedex) contenant obligatoirement les informations suivantes :
- la localisation et la nature de la fuite ;
- la date et les modalités de réparation de la fuite ;
- une attestation de réparation de fuite établie par un professionnel (entreprise de plomberie) ou la copie de la facture de réparation (pièce obligatoire).

Si votre dossier est complet et répond aux conditions, il vous sera facturé :

- pour l'eau : une consommation au maximum égale à deux fois votre consommation normale ;
- pour l'assainissement : votre consommation normale.

Suivant les cas, l'échelonnement sera appliqué :

- soit directement sur votre facture si la facturation n'a pas encore eu lieu (consultez le détail des consommations facturées par redevance, au dos de la facture) ;
- soit par un avoir à déduire de votre facture si celle-ci a déjà été établie.

Pour faciliter le traitement par le Service Eau Assainissement de votre demande d'échelonnement de facture d'eau, et bénéficier d'un délai de traitement le plus favorable, votre dossier complet doit être déposé avant le calcul des factures.

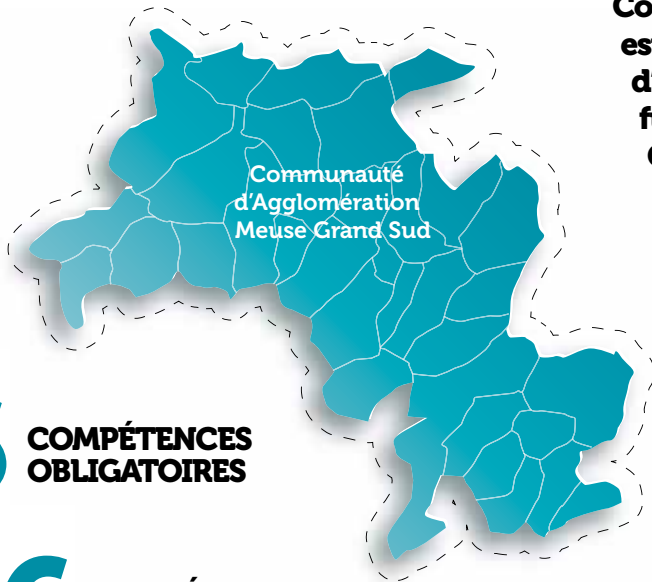
Pour tout dossier déposé ou complété après le calcul des factures, ou après réception de votre facture, le délai de traitement sera malheureusement beaucoup plus long (au minimum six mois) en raison de procédures administratives et comptables complexes.

ATTENTION

Tout dossier incomplet (par exemple, attestation de réparation non fournie) sera jugé irrecevable et ne pourra être instruit. Dans ce cas, si le dossier n'est pas complet au moment du calcul des factures, l'ensemble de la consommation est facturé, y compris la surconsommation due à la fuite.

* conformément aux articles L.2224-12-4, R.2224-19-2 et R.2224-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (issus de la Loi n°2011-525 du 17 mai 2011, et du Décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur).

L'agglo, comment ça marche ?



Comprendre comment fonctionne votre collectivité est un point essentiel. Pour rappel, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud est née de la fusion des Codecom de Bar-le-Duc et du Centre Ormain ainsi que du rattachement des communes isolées. Elle regroupe **37 000 habitants** et **33 communes**, un territoire dynamique qui œuvre pour l'amélioration de la qualité de vie tout en développant l'économie du territoire.

6 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

6 COMPÉTENCES OPTIONNELLES

18 COMPÉTENCES FACULTATIVES

RAPPEL DES COMPÉTENCES

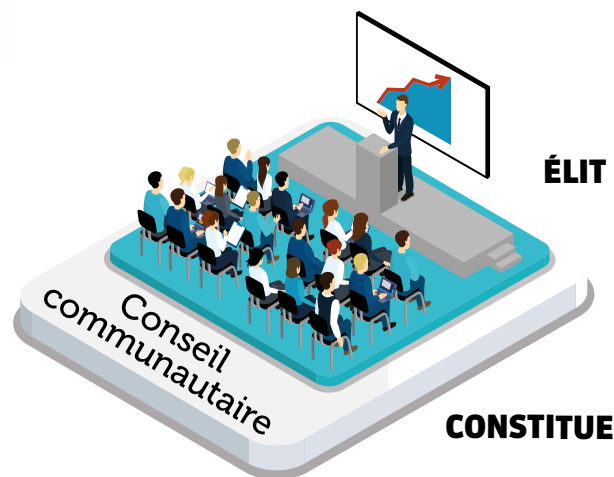
• OBLIGATOIRES

1. Développement économique
2. Aménagement de l'espace dont transport
3. Équilibre social de l'habitat
4. Politique de la ville
5. Accueil des gens du voyage
6. Collecte et traitement des déchets

• OPTIONNELLES

1. Eau
2. Assainissement des eaux usées et pluviales
3. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
4. Culture et sport
5. Action sociale
6. Parcs de stationnement

• **FACULTATIVES** : pour découvrir en détail ses compétences, vous pouvez consulter les statuts. À consulter sur le site www.meusegrandsud.fr



- **62** conseillers communautaires titulaires et **29** conseillers communautaires suppléants
- élus pour **6 ans**
- élus au **suffrage universel**
- se réunissent au moins tous les **trimestres**
- délibèrent sur les choix stratégiques
- votent le budget

- **22** membres dont le Président, les 12 vice-Présidents et 9 autres membres délégués

- élus par le **Conseil Communautaire**

- se réunissent tous les **mois**

- définissent la stratégie et les objectifs de la CA

- délibèrent sur des affaires **de gestion courante par délégation du conseil de la CA**



LE PRÉSIDENT EST LE CHEF DE L'ADMINISTRATION

CONSULTE



- **3 commissions** constituées en fonction des compétences

- composées des **représentants** des 33 communes

- se réunissent **chaque fois** que nécessaire en particulier avant toutes les séances publiques



UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION, DANS QUEL BUT ?

Les communes choisissent de s'unir pour mieux répondre aux besoins quotidiens des habitants du territoire et développer son attractivité.

Les communes adhérentes définissent ensemble le devenir du territoire. Elles partagent leurs moyens humains et techniques, mutualisent leurs compétences et fédèrent leurs énergies pour mettre en œuvre de grands projets de développement local.

En ne formant qu'une seule et même entité, la CA Meuse Grand Sud a ainsi plus de poids et de moyens pour supporter financièrement des projets d'envergure (salle des spectacles, etc), favoriser et accompagner le développement économique du territoire, développer l'attractivité du territoire en matière d'habitat, de patrimoine, de services sociaux, culturels, sportifs et d'animation... que les communes ne pourraient mener seules.

La CA permet aussi de gérer plus facilement de grands services à la population comme l'eau, l'assainissement, etc.

Le responsable de la plateforme logistique EDF de Velaines, Didier Brillon, a expliqué clairement le fonctionnement de cette impressionnante unité de stockage



Découvrir des métiers grâce aux entreprises du territoire

Connaître son territoire pour mieux s'y insérer, c'est l'un des conseils que prodiguent les intervenants de la Plateforme Réseau Insertion Entreprises et Emploi (PRIEE) au travers de leurs rencontres avec des personnes en recherche d'emploi.



Le site d'EDF Velaines, Zone de la Praye, va bientôt s'agrandir pour atteindre 75 000 m²

UN RÉSEAU DE PARTENAIRES ENTREPRISES / INSERTION

La PRIEE est un dispositif d'insertion mis en place par le service Insertion et EmpLOi (SILO) du CIAS. Il s'agit d'une mise en réseau de partenaires économiques et d'insertion, qui échangent leurs actualités et réfléchissent ensemble à la mise en place d'actions visant à rapprocher les personnes en recherche d'emploi et les entreprises. Promouvoir des métiers, des formations qui recrutent, mettre en adéquation chercheurs d'emploi et milieu économique, telles sont les missions que se sont données les intervenants de la PRIEE sur un territoire riche en entreprises dynamiques et potentiellement pourvoyeuses d'emploi. Partant de ce constat, Séverine Boulier, conseillère insertion professionnelle, anime ce réseau de partenaires à raison d'une réunion toutes les cinq semaines environ. Grâce aux visites en entreprises, la réalité d'un métier apparaît clairement à tous les participants, l'étape suivante étant la poursuite

d'un projet professionnel dans le domaine ou la réorientation vers une autre vocation.

CONNAÎTRE LE POTENTIEL D'EMPLOI DU TERRITOIRE

Il est peu probable de connaître toutes les entreprises qui recrutent sur un territoire, c'est pourquoi les acteurs de la PRIEE mettent en place des visites « découverte ». L'idée est d'aider les personnes en recherche d'emploi à mieux appréhender les différents métiers ainsi que les formations qui permettent d'y accéder. Rien de tel qu'une plongée en immersion au cœur d'une entreprise en action pour mieux comprendre les besoins des employeurs. C'est cette opportunité qui a été donnée à une vingtaine de personnes en octobre et novembre derniers.

EDF OUVRE SES PORTES

Après un passage obligatoire par le poste de sécurité qui filtre et contrôle les entrées, les chercheurs d'emploi ont été accueillis par le responsable de la plateforme, Didier Brillon et son assistante Karine Rottee. Une vidéo leur a été présentée, retraçant l'historique ainsi que la place de la plateforme au sein du groupe EDF. Depuis 2011, 60 embauches ont été réalisées (dont 70 % en local) et à ce jour, le site de 45 000 m² emploie 83 salariés directs. « Les travaux d'extension sont en cours depuis le 24 août et cela va nous permettre

de créer 30 000 m² de stockage supplémentaires, faisant passer le site à 75 000 m² », expliquait-il. Rien n'est laissé au hasard dans ce système de réception et d'expédition des colis destinés aux différentes centrales nucléaires et les 6 millions de pièces stockées le sont dans sept unités différentes. Les magasiniers prennent en charge les pièces, les techniciens assurent la conformité et ensuite chargent pour les caristes de les stocker dans ce qui apparaît comme un dédale de racks aussi hauts que longs. La hauteur vertigineuse n'impressionne pas les professionnels de la plateforme, habitués à naviguer entre les allées, et surtout, maîtres de leur zone de rangement. Il n'y a finalement que peu de robotisation à l'intérieur de la plateforme, ce sont les salariés hommes et femmes qui déplacent et manipulent les caisses à la main et surtout à l'aide d'engins de levage, chariots et transpalettes.



PLUS D'INFOS

Contact PRIEE :
Séverine BOULIER,
CIAS Meuse Grand Sud/Service SILO,
Tél. 03 29 78 29 64.

Les partenaires du réseau

Ils se concertent et mettent en place des actions dans l'intérêt de leur public respectif et des entreprises :

- Meuse Entreprise CCI
- Pôle Emploi
- Mission Locale
- Cap Emploi et Amiph55
- Service économie de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud
- Les Maisons de la Solidarité (Conseil Départemental)
- Japiot Intérim / Polyval Japiot
- L'Association Meusienne de Prévention
- La Maison de l'emploi Meuse
- Le CIDFF
- Le service Insertion EmpLoi du CIAS (SILO)



La hauteur des racks de stockage peut donner le vertige mais l'organisation est parfaitement maîtrisée

PAROLES DE VISITEURS

« Impossible de se rendre compte de l'immensité du site vu de l'extérieur », commentait Joël, 52 ans, ancien chauffeur routier en reconversion, pourtant habitué à côtoyer les plus grandes zones de chargement / déchargement de camions.

Pour Enzo, 21 ans, la visite est à l'image de son projet : « J'ai autofinancé mon CACES Pontier, je souhaite travailler dans ce domaine et si possible dans une entreprise comme celle-ci ». Expliquait-il au terme de la visite.

Tous ont remarqué l'attention particulière qui leur était portée par le responsable, Didier Brillon et son assistante Karine Rottee.

Patrimoine de nos commu

Les frontières modernes de notre Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, comprenant 33 communes, délimitent un territoire qui possède un passé commun, et ce depuis l'Antiquité. Découvrons ensemble une partie de cette histoire à travers son patrimoine riche et exceptionnel ! Maisons, fontaines, églises, châteaux, ou encore lavoirs participent au charme incontournable de nos villages.

Tout d'abord, abordons les caractéristiques et stéréotypes de nos belles communes. Celles-ci sont constituées généralement d'une rue principale bordée par les habitations, devant lesquelles se situe l'usoir, lieu où était entreposé le fumier. Les parcelles construites sont disposées en bandes perpendiculaires à la rue et sont appelées lanières. Ces maisons sont souvent couvertes d'une toiture à faible pente en tuiles dites tiges à botte ou canal. Cette disposition est typique du village-rue en Lorraine, avec une répartition tripartite à l'intérieur des habitations : ferme avec la grange, l'écurie et un couloir qui sépare des pièces de vie.

Le développement historique de nos villages est souvent le fait, soit de la présence d'une famille seigneuriale importante, soit du développement d'une communauté religieuse. Ainsi le couple château/église est une composante classique de nos villages.

À l'origine, un château féodal aux allures de forteresse, qui, au fil des siècles, a été transformé pour faire place à des châteaux de plaisance. Tel est le cas à Longeaux, par exemple, où le château fut édifié avec des remparts et un pont-levis au XV^e siècle, puis adapté au style de la Renaissance deux siècles plus tard. À Chanteraine, le château de Morlaincourt qui fut détruit en 1544 par les troupes de Charles Quint, a été reconstruit avec un aspect moins défensif par la présence de quatre tourelles d'angles élégantes.

Du paysage bâti, le seul élément vertical visible de toute part du village est le clocher de l'église (excepté à Silmont qui n'en possède pas, mais lié à celle de Guerpont). Les églises ont pu avoir un caractère défensif, ce sont les églises fortifiées, comme par exemple à Loisey. Ces édifices religieux construits au Moyen-Âge ont souvent été remaniés au cours des siècles, suite aux guerres, celle de Cent Ans ou encore celle de Trente ans, qui dévastèrent nos campagnes. Toutefois, il subsiste encore de rares vestiges des constructions originelles, en particulier la façade de Trémont-sur-Saulx qui a gardé sa façade purement romane. Un autre style d'église est identifié comme « barroises de la Renaissance », construites après la Guerre de Cent Ans (fin XV^e- déb.





1. Statut représentant Saint Martin à Beurey-sur-Saulx
2. Pont de Beurey-sur-Saulx
3. Lavoir à Chanteraine
4. Château de Chanteraine
5. Tour Valéran à Ligny-en-Barrois
6. Fontaine à Salmagne
7. Église de Véel
8. Lavoir à Longeaux
9. Église de Robert-Espagne



XVI^e s.), comportant un porche gothique flamboyant. Quatre ont été recensées en Meuse, dont deux dans notre territoire : Resson et Longeville-en-Barrois.

D'autres édifices architecturaux qui marquent aussi l'identité de nos communes sont liés à l'eau, puisque la plupart de nos localités sont traversées par des cours d'eau. Ces édifices sont aussi liés au développement au XIX^e siècle des politiques sanitaires. Ainsi, se construisent les lavoirs, généralement placés au cœur du village, et qui étaient un lieu d'échange social. Exception à Nançois-sur-Ornain où ses deux lavoirs, l'un est en fer et en bois et le second, en pierre, sont situés aux extrémités du village. La rue principale est souvent ornée de fontaines dont la fraîcheur anime les soirs d'été et sont alimentées par une source locale. Elles sont construites en pierre et peuvent être de forme modeste avec un décor plus simple comme un masque de lion visible à Tronville-en-Barrois, ou bien d'édifices plus importants comme la fontaine, dite « Brouillotte » de Salmagne qui s'inspire de l'art gréco-romain et dont l'iconographie fait référence à la mythologie liée à l'eau. Le moulin est un autre élément important lié aussi à ces cours d'eau. Culey en possède deux dont un qui servait à moudre du grain jusqu'à la Révolution, pour ensuite devenir un moulin à pierre. Dernier élément marquant les voies est la présence de ponts. Ouvrage complexe par sa solidité dans le temps, mentionnons celui de Beurey-sur-Saulx qui présente une légère forme de dos d'âne qui enjambe par ses six arches en plein cintre la Saulx.

Notre Patrimoine forme un ensemble homogène. Nous nous devons ainsi de protéger ce qu'est l'âme de nos communes, qui participe aussi à notre devenir. Ces édifices et trésors participent au charme et à l'identité de nos beaux villages du sud meusien. Aussi, le label Ville d'Art et d'Histoire associé à la ville de Bar-le-Duc doit devenir un label Pays d'Art et d'Histoire, afin que les projets de valorisation et de protection de notre territoire et de notre patrimoine soient concrets et unis.

Par Juliette Bouchot¹

¹ Doctorante en Histoire de l'Art, elle mène des recherches scientifiques sur le patrimoine en Lorraine aux XV^e et XVI^e siècles depuis 2006. Elle est, depuis avril 2014, adjointe au Maire en charge de la Culture et du Patrimoine de la ville de Bar-le-Duc.

Les trésors et autres œuvres remarquables de toutes nos communes n'ont pu être présentés dans cet article, nous vous invitons à découvrir nos villages en les visitant, en écoutant les reportages de Meuse FM chaque semaine en ce moment, ou en admirant quelques sculptures provenant des églises communales qui sont exposées actuellement au Musée Barrois.

Transport

Un comité d'usagers est mis en place

Depuis le 7 juillet 2016, le Conseil Communautaire par délibération a décidé de la création d'un comité d'usagers composé de divers utilisateurs.



LE CHIFFRE

Au total, sur les lignes régulières,
965 679 voyages
ont été réalisés en 2015.

LES OBJECTIFS DE LA CRÉATION DU COMITÉ

Ouvert à tous les usagers mais aussi aux partenaires et acteurs du transport public du territoire, ce premier comité a pour objectif de donner la possibilité aux usagers de la Communauté d'Agglomération d'exprimer leurs avis sur le service de transport public mis en place.

Cette évolution importante dans la vie du réseau va permettre à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud :

- d'informer sur le service : historique, offre, fonctionnement, tarifs, nombre de voyages, évolution du réseau... ;
- de recueillir les besoins, les suggestions, les remarques, les observations de chacun ;
- et surtout d'échanger avec l'ensemble des participants.

TOUS LES SUJETS SONT ABORDÉS

Au rythme d'environ trois rencontres par an, le comité travaille sur des problématiques concrètes comme l'amélioration de la lisibilité des documents d'information ; l'évolution des tarifs ; l'amélioration des correspondances ; l'amélioration de la desserte des établissements scolaires...

D'autres sujets, comme la mise en accessibilité ou la qualité du réseau feront l'objet de débats et d'échanges au sein de ce Comité de transport.

Pour information : ce comité d'usagers du transport ne relève d'aucune obligation réglementaire et par la même, d'aucun cadrage quant à sa composition.





Le comité d'usagers est composé de :

- 3 élus (dont le Vice-Président en charge des Transports) ;
- 1 représentant du Délégué ;
- 1 représentant du service des transports ;
- 2 représentants d'association participant à la Commission consultative des services publics locaux sur la base du volontariat. En cas d'affluence, il sera procédé à un tirage au sort pour désigner les 2 associations retenues ;
- 4 usagers représentant des tranches d'âge d'origine différente et d'utilisation différente (1 scolaire, 1 utilisateur du TAD et 2 utilisateurs de lignes régulières de communes différentes).

L'OFFRE DE TRANSPORT SUR LE TERRITOIRE

Actuellement le réseau compte 4 lignes régulières :

Ligne 1 : Bar-le-Duc (Libération) – Ligny-en-Barrois (Aouisses)
 FONCTIONNEMENT : du lundi au samedi, de 5h55 à 19h avec un départ toutes les heures et le dimanche un aller/retour Ligny – Bar-le-Duc (hôpital) soit 29 rotations par jour.

Ligne 2 : Petit-Juré – Auchan
 FONCTIONNEMENT : du lundi au samedi, de 6h55 à 19h25 avec un départ toutes les demi-heures soit 50 rotations par jour.

Ligne 3 : Centre hospitalier – Grande Terre
 FONCTIONNEMENT : du lundi au samedi, de 6h55 à 19h24 avec un départ toutes les demi-heures soit 50 rotations par jour.

Ligne 4 : Domaine du Golf – Rochelle
 FONCTIONNEMENT : du lundi au samedi, de 7h05 à 19h15 soit 18 rotations par jour.

LE TRANSPORT SUR LE RÉSEAU TUB, C'EST AUSSI :

- 9 circuits scolaires, près de 168 594 validations scolaires ;
- le transport sur réservation (Mobitub et transport à la demande) un mode de transport permettant aux personnes les plus isolées de pouvoir se déplacer. En 2015, 4 048 voyages ont été réalisés ;
- la location de vélos, offre un mode de déplacement alternatif pour les habitants de la CA ;
- l'intermodalité avec le réseau RITM et les navettes TGV Gare Meuse, permet aux usagers des déplacements plus vastes.

Le réseau permet à l'ensemble des 37 000 habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud des 33 communes de bénéficier de ce service.



CONTACT

Agence TUB
 87, Boulevard de la Rochelle
 55000 Bar-le-Duc
 Tél. : 03 29 45 45 45
 Horaires d'ouverture :
 Lundi : 14h à 18h
 Mardi à vendredi : 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h
 Samedi : 9h30 à 12h30

La composition du comité d'usagers

Denis ROBERT
 de Ligny-en-Barrois
 ligne 1

Christian RAULOT
 de Bar-le-Duc
 ligne 3

Aurélié GILLES
 de Bar-le-Duc
 ligne 2

Claude REMY
 pour la ligne 4

ÉLUS

Monsieur Abbas
 Monsieur Guyot
 Monsieur Lemoine

Délégué :
 Laurent DARTOY

ASSOCIATIONS :
 APF Meuse :
 Jean-Michel CORRIAUX
 UDAF Meuse :
 Pierre VAN DE WOESTYNE

Le réseau TUB propose un réseau clair, lisible, efficace, avec des horaires cadencés et du matériel neuf, climatisé et accessible aux clients à mobilité réduite (rampe PMR, annonce sonore pour les malvoyants et visuelle pour les malentendants).

Les horaires sont calculés pour coller aux temps forts des générateurs de déplacement (hôpitaux, centres commerciaux, espaces ludiques ou culturels...).



Le défilé "écolo" « haute couture » de GEM Agir

Un défilé tout en couleur à la hauteur des attentes du public, des financeurs, des modèles... qui s'est déroulé sous le signe de la bonne humeur.

Cette soirée est l'aboutissement du projet « Bouteilles et compagnie défilent » préparé depuis environ un an par l'association GEM Agir située à Ligny-en-Barrois en partenariat avec plusieurs associations et structures comme le SILO et le RAM du CIAS Meuse Grand Sud.

Un travail de longue haleine qui a mobilisé plusieurs personnes, partenaires et des compétences diverses comme les élèves du lycée professionnel ESCLi de Ligny-en-Barrois (maquillage et coiffure) accompagnées de leurs professeurs pour aboutir à un défilé de mode "écolo" digne des plus grands qui a eu lieu

29 novembre dernier. Des robes, bustiers etc. portés par 45 personnes de 4 et 75 ans. Après 3 jours de répétitions, le défilé s'est déroulé sous les applaudissements de plus de 400 personnes.

Une idée originale de l'association de réaliser un défilé de mode à partir de matériaux de récupération notamment le papier et le plastique etc. pour leur donner une seconde vie à travers les créations de mode.

Pour rappel, GEM Agir se définit comme un collectif de personnes animées d'un même projet d'entraide et s'efforce d'être une passerelle permettant aux personnes qui la fréquentent de retrouver une vie sociale satisfaisante et, le cas échéant, de recourir à des soins et à un accompagnement adapté. L'une de ses missions est la mise en place de projets. Et à travers ce défilé, l'association a montré le savoir-faire, la créativité de chacun mais aussi l'entraide et la préservation de l'environnement. Elle a mis en lumière toutes ces personnes et leur a redonné confiance et dignité.



Horaires d'ouverture

LE CENTRE NAUTIQUE DE BAR-LE-DUC
pendant la période scolaire :

MARDI

de 12h à 13h30 et de 17h à 18h45

MERCREDI

de 11h15 à 13h15 et de 14h30 à 19h15

JEUDI

de 17h à 18h45

VENDREDI

de 11h30 à 13h30 et de 17h à 20h45

SAMEDI

de 11h à 13h15 et de 14h30 à 18h45

DIMANCHE

de 9h à 12h45

LE CENTRE AQUATIQUE, PISCINE CENTRE ORNAIN DE LIGNY-EN-BARROIS
pendant la période scolaire :

LUNDI

de 12h à 13h45 et de 16h30 à 18h30

LES MARDI ET JEUDI

de 12h à 13h45 et de 16h30 à 19h30

MERCREDI

de 14h30 à 19h30

VENDREDI

de 12h à 13h45 et de 16h30 à 21h

SAMEDI

de 14h30 à 19h30

DIMANCHE

de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

LE MUSÉE BARROIS

Tél. 03 29 76 14 67

Le Musée barrois est ouvert au public **toute l'année, du mercredi au dimanche, de 14h à 18h** (sauf les 1^{er}/01, 1^{er}/05, 14/07, 15/08, 1^{er}/11 et 25/12).

MÉDIATHÈQUE JEAN JEUKENS

Tél. 03 29 79 09 38

LUNDI Fermée

MARDI de 13h30 à 18h

MERCREDI de 10h30 à 17h

JEUDI de 13h30 à 18h

VENDREDI de 13h30 à 18h

SAMEDI de 10h30 à 17h

Jours de ramassage des déchets

Veillez toujours sortir vos poubelles la veille du jour de collecte et la veille avant 19h pour les sacs jaunes.

Commune ou secteur	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Ligny-en-Barrois	OM			OM + CS	
Tronville-en-Barrois		OM + CS			
Chanteraine			OM + CS		
Givrauvail			OM + CS		
Longeaux			OM + CS		
Menaucourt			OM + CS		
Naix-aux-Forges			OM + CS		
Saint-Amand-sur-Ornain			OM + CS		
Velaines			OM + CS		
Guerpont					OM + CS
Salmagne					OM + CS
Silmont					OM + CS
Behonne dans son ensemble	OM + CS				
Naives-Rosières	OM + CS				
Resson	OM + CS				
Rumont	OM + CS				
Vavincourt	OM + CS				
Fédération	OM + CS			OM	
Côte Sainte-Catherine	OM + CS			OM	
Ville-Haute dans son ensemble		OM + CS			OM
Libération		OM + CS			OM
Centre-Ville rive gauche		OM + CS			OM
Centre-Ville rive droite		OM			OM + CS
Marbot		OM			OM + CS
Couchot		OM			OM + CS
Bradfer		OM			OM + CS
Beurey-sur-Saulx			OM + CS		
Chardogne			OM + CS		
Robert-Espagne			OM + CS		
Trémont-sur-Saulx			OM + CS		
Val-d'Ornain			OM + CS		
Combles-en-Barrois			OM + CS		
Fains-Véel				OM + CS	
Longeville-en-Barrois				OM + CS	
Savonnières-devant-Bar				OM + CS	
Loisey	OM + CS				
Culey	OM + CS				
Nant-le-Grand			OM		CS
Nançois-sur-Ornain		CS	OM		
Nantois			OM + CS		
Tannois					OM + CS

OM : ordures ménagères, CS : sacs jaunes.

HORAIRE D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

Ligny-en-Barrois Fermée le lundi

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre

MARDI / MERCREDI de 14h30 à 18h30

JEUDI / VENDREDI / SAMEDI de 9h à 12h et de 14h30 à 18h30

DIMANCHE de 9h à 12h

HIVER : du 1^{er} nov. au 31 mars

MARDI / MERCREDI de 13h30 à 17h30

JEUDI / VENDREDI / SAMEDI de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

DIMANCHE de 9h à 12h

Bar-le-Duc

ÉTÉ : du 1^{er} avril au 31 octobre

LUNDI de 14h30 à 18h30

MARDI / MERCREDI de 9h à 12h et de 14h à 19h

JEUDI de 14h à 19h

VENDREDI / SAMEDI de 9h à 12h et de 14h à 19h

DIMANCHE de 9h à 12h

HIVER : du 1^{er} nov. au 31 mars

LUNDI de 13h à 18h

MARDI / MERCREDI de 9h à 12h et de 13h à 18h

JEUDI de 13h à 18h

VENDREDI / SAMEDI de 9h à 12h et de 13h à 18h

DIMANCHE de 9h à 12h



Vers un territoire connecté

 MeuseGrandSud
www.meusegrandsud.fr



**MEUSE
GRAND
SUD**
Communauté d'Agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse